

L'employabilité, d'abord !

Secrétariat Général

Tunis , le

18 OCT. 2019

Note aux étudiants

Objet : Contrôle de l'assiduité (Bonus-Malus)

L'instauration du système Bonus-Malus est fondée sur le nombre d'absences d'un étudiant par matière. Le système a pour objectif l'incitation à la présence des étudiants aux différentes séances d'enseignement. Il s'agit de **récompenser** les étudiants assidus par un **BONUS** (augmenter la note du contrôle continu) et **pénaliser** les étudiants qui s'absentent trop par un **MALUS** (diminuer la note du contrôle continu).

Le Malus s'applique à partir d'un taux d'absence égal ou supérieur à 15 % du nombre total des séances pour une matière. Il sera comptabilisé selon la formule suivante :

$$Ncc = 0.6 \times Nd + 0.4 \times Np \times \frac{20 - MALUS}{20}$$

Et $NCCex = 0.8 \times Nd + 0.2 \times Np \times \frac{20 - MALUS}{20}$ Pour les matières à contrôle continu exclusif

(**Ncc** =note finale de Contrôle continu, **Nd** : note du devoir surveillé, **Np** : note de participation, **NCCex** : note finale de contrôle continu exclusif)

Le malus sera considéré selon le taux d'absences (X) dans le tableau suivant :

Taux d'absence	X<15%	15%<=x<25%	25%<=x<40%	40%<=x<60%	60%<=x<80%	x>=80%
Malus en points	0	2,5	5	10	15	20

Le Bonus s'applique à partir d'un taux d'absences strictement inférieur à 15% du nombre total des séances pour une matière. Il sera comptabilisé selon la formule suivante :

$$Ncc = 0.6 \times Nd + 0.4 \times (Np + Bonus)$$

Et $NCCex = 0.8 \times Nd + 0.2 \times (Np + Bonus)$ Pour les matières à contrôle continu exclusif

Le bonus sera considéré selon le taux d'absences (X) dans le tableau suivant :

Taux d'absence	X=0	0<X<5%	5%<=x<10%	10%<=x<15%
Bonus en points	5	3	2	1